

Formation au port et à l'utilisation des équipements de protection individuelle – EPI

EquiProIndi

Bien choisir un EPI ne suffit pas : encore faut-il savoir le contrôler, l'ajuster et l'utiliser correctement.

**Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -**

Cette formation pratique permet à vos collaborateurs d'identifier les équipements adaptés aux risques rencontrés, de vérifier leur état avant utilisation et d'adopter les bons gestes pour se protéger efficacement au quotidien. Une formation concrète, personnalisable aux EPI et aux situations de travail de votre entreprise.

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

- **réduire les risques d'accident ou de maladie professionnelle** liés au choix, au port ou à l'utilisation inadaptée des équipements de protection individuelle ;
- **renforcer la conformité de l'entreprise** à ses obligations d'information et de formation des salariés utilisateurs d'EPI ;
- **développer l'autonomie des collaborateurs** dans le contrôle, l'ajustement et l'utilisation quotidienne de leurs équipements ;
- **harmoniser les bonnes pratiques** de port, d'entretien, de stockage et de signalement des EPI défectueux ;
- **prévenir les coûts liés aux accidents, aux arrêts de travail et à la détérioration prématurée des équipements** ;
- **améliorer la culture de prévention** et l'implication des salariés dans la maîtrise des risques professionnels ;
- **adapter la formation aux risques, aux postes de travail et aux EPI réellement utilisés dans l'entreprise.**

Les + métier

Formation EPI à Lyon : apprenez à choisir, contrôler, ajuster et utiliser vos équipements de protection individuelle en toute sécurité. Devis rapide.



Public Visé

Toute personne amenée à choisir, porter ou utiliser des équipements de protection individuelle dans le cadre de son activité professionnelle, notamment : **Salariés, agents et opérateurs** exposés à des risques nécessitant le port d'EPI ; **Personnels de production, de maintenance, de logistique ou intervenant sur chantier** ; **Nouveaux embauchés, intérimaires et salariés changeant de poste ou d'équipement** ; **Chefs d'équipe, responsables de proximité et encadrants** chargés de faire appliquer les consignes relatives aux EPI ; **Membres du service prévention, référents sécurité ou personnes participant au choix et à la gestion des équipements.** La formation est adaptée aux risques, aux postes de travail et aux EPI effectivement utilisés dans l'entreprise. Elle ne constitue pas une formation de vérificateur périodique des EPI soumis à des exigences réglementaires spécifiques.



Pré Requis

Aucun prérequis technique n'est exigé.

Le participant doit être en mesure de comprendre les consignes de sécurité et de participer aux exercices pratiques de mise en place, d'ajustement et d'utilisation des EPI.

Lorsque l'utilisation d'un EPI particulier nécessite une aptitude médicale ou une autorisation spécifique, l'employeur s'assure préalablement que le participant remplit les conditions requises.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les principaux risques professionnels nécessitant le recours à un équipement de protection individuelle.
Situer les EPI dans la démarche de prévention, en distinguant les mesures de protection collective et individuelle.
Sélectionner les EPI adaptés aux risques, à l'activité réalisée, aux consignes de l'entreprise et à la morphologie de l'utilisateur.
Interpréter les marquages, pictogrammes, notices et limites d'utilisation des principaux équipements de protection individuelle.
Effectuer le contrôle visuel d'un EPI avant son utilisation et repérer les défauts, détériorations ou anomalies nécessitant son retrait.
Mettre en place, ajuster, utiliser et retirer correctement les EPI, en vérifiant leur compatibilité lorsqu'ils sont portés simultanément.
Appliquer les règles d'entretien, d'hygiène, de stockage et de signalement en cas d'équipement défectueux, inadapté ou arrivé en fin de vie.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : EquiProIndi-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

1. Principes généraux de prévention

- Identification des principaux risques professionnels.
- Place des équipements de protection individuelle dans la démarche de prévention.
- Priorité des protections collectives sur les protections individuelles.
- Responsabilités de l'employeur et obligations de l'utilisateur.
- 2. Identification des différentes catégories d'EPI
- Protection de la tête, des yeux et du visage.
- Protection auditive et respiratoire.
- Protection des mains, des pieds et du corps.
- Présentation des EPI spécifiques aux activités de l'entreprise.
- Limites de protection de chaque équipement.
- 3. Choix d'un EPI adapté
- Adéquation entre le risque identifié, la tâche réalisée et l'EPI sélectionné.
- Prise en compte de la morphologie, du confort et des conditions de travail.
- Compatibilité entre plusieurs EPI portés simultanément.
- 4. Contrôle avant utilisation
- Lecture des pictogrammes, marquages, notices et fiches techniques.
- Examen visuel et fonctionnel de l'équipement.
- Repérage des défauts, usures, déformations, détériorations ou éléments manquants.
- Vérification de la propreté, de la durée de vie et des conditions d'utilisation.
- Critères de retrait, de réforme et de signalement d'un équipement défectueux.
- 5. Mise en place et utilisation des EPI
- Présentation des consignes d'utilisation.
- Mise en place, ajustement et retrait des équipements.
- Vérification du maintien, du confort et de l'efficacité de la protection.
- Exercices pratiques adaptés aux EPI utilisés par les participants.
- Identification et correction des erreurs fréquentes.
- 6. Entretien, stockage et traçabilité
- Règles de nettoyage, de désinfection et d'entretien courant.
- Conditions de rangement, de transport et de stockage.
- Préservation des performances et de la durée de vie des équipements.
- Procédure de signalement et remplacement des EPI détériorés.
- 7. Évaluation des acquis
- Études de situations professionnelles.
- Exercices de choix et de contrôle des EPI.
- Mise en situation pratique de port et d'ajustement.
- Évaluation théorique par QCM.
- Évaluation pratique au moyen d'une grille d'observation.

Limite de la formation : le programme porte sur le choix, le port, l'utilisation et le contrôle avant emploi des EPI. Il ne constitue pas une formation à la vérification générale périodique des équipements soumis à des exigences spécifiques.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active et participative, alternant apports théoriques, échanges d'expériences et exercices pratiques. Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des **apports théoriques illustrés**, permettant de comprendre les risques professionnels, le rôle et les limites des équipements de protection individuelle ;
- une **analyse de situations de travail**, à partir des activités, des risques et des EPI réellement utilisés dans l'entreprise ;
- des **démonstrations réalisées par le formateur** portant sur le contrôle avant emploi, la mise en place, l'ajustement, l'utilisation et le retrait des EPI ;
- des **exercices pratiques individuels et collectifs** de choix, de contrôle et d'utilisation des équipements ;
- des **études de cas et mises en situation**, afin d'identifier les EPI adaptés et de repérer les erreurs d'utilisation ;
- des **échanges guidés et retours d'expérience**, favorisant la participation et l'appropriation des bonnes pratiques ;
- des **corrections commentées et évaluations formatives**, permettant au formateur de vérifier progressivement les acquis et de corriger les gestes inadéquats.

La formation peut être personnalisée en fonction des risques professionnels, des postes de travail, des procédures internes et des équipements mis à disposition par l'entreprise.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés sont adaptés aux objectifs de la formation, aux risques professionnels identifiés et aux équipements utilisés dans l'entreprise. Ils comprennent notamment :

- une **salle de formation adaptée**, équipée de tables, de chaises et d'un espace suffisant pour les exercices pratiques ;
- un **ordinateur et un vidéoprojecteur ou écran de diffusion** pour la présentation des contenus théoriques, illustrations, vidéos et études de situations ;
- un **support pédagogique illustré** présentant les différentes catégories d'EPI, leurs caractéristiques, leurs limites d'utilisation et les règles de prévention associées ;
- un **panel d'équipements de protection individuelle**, sélectionné selon les risques concernés : protections de la tête, des yeux, du visage, de l'ouïe, des voies respiratoires, des mains, des pieds, du corps ou contre les chutes de hauteur ;
- des **notices fabricants, marquages, pictogrammes et fiches techniques**, utilisés pour les exercices de lecture et d'interprétation ;
- des **EPI conformes et, lorsque cela est possible, des équipements présentant des défauts simulés ou neutralisés**, afin d'apprendre à repérer les anomalies et les critères de retrait ;
- des **fiches de contrôle avant utilisation et grilles d'observation**, permettant de structurer les exercices pratiques ;
- des **études de cas, photographies et situations de travail reconstituées**, adaptées à l'activité des participants ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : EquiProIndi-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- un **questionnaire d'évaluation théorique** et une **grille d'évaluation pratique des compétences** ;
- un **support ou mémo de fin de formation**, remis ou mis à disposition des participants.

Pour les formations réalisées en intra-entreprise, les EPI, consignes, procédures et documents internes de l'établissement peuvent être intégrés aux exercices afin de rapprocher les apprentissages des conditions réelles de travail.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de la participation des stagiaires est assuré au moyen :

- d'une **feuille d'émargement signée par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- du **suivi individuel de la participation** aux échanges, exercices et mises en situation pratiques ;
- d'une **grille d'observation des compétences pratiques**, renseignée par le formateur ;
- de la **traçabilité des résultats** obtenus aux évaluations théoriques et pratiques ;
- d'un **questionnaire de satisfaction à chaud** complété en fin de formation ;
- de la remise d'une **attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis.

À l'issue de la session, un bilan de formation peut être transmis au commanditaire afin de signaler les éventuels besoins complémentaires ou points de vigilance identifiés.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels et en utilisation des équipements de protection individuelle, disposant d'une expérience professionnelle dans l'analyse des risques, le choix, le contrôle avant emploi, l'ajustement et l'entretien courant des EPI. L'intervenant maîtrise les obligations applicables aux employeurs et aux utilisateurs, les principales catégories d'EPI, les notices fabricants ainsi que les méthodes d'animation et d'évaluation des compétences pratiques. Lorsque la formation concerne des équipements spécifiques — protection antichute, protection respiratoire, équipements électriques ou équipements soumis à des vérifications particulières — le formateur dispose des compétences techniques et de l'expérience correspondant aux équipements étudiés.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen de questions orales, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Une évaluation théorique par QCM permet de vérifier la compréhension des risques, des règles d'utilisation et des limites des EPI.

Une évaluation pratique, réalisée à l'aide d'une grille d'observation, permet de vérifier la capacité du participant à :

- choisir un EPI adapté à la situation ;
- réaliser son contrôle visuel avant utilisation ;
- repérer une anomalie ou un défaut ;
- mettre en place, ajuster, utiliser et retirer correctement l'équipement ;
- appliquer les consignes d'entretien, de stockage et de signalement.

La validation des acquis est prononcée lorsque le participant obtient un résultat satisfaisant à l'évaluation théorique et réalise correctement les gestes attendus lors de l'évaluation pratique. Une attestation de fin de formation mentionnant les résultats obtenus est remise au participant.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et, si possible, d'un écran ou d'un mur permettant la vidéoprojection ; un espace sécurisé et suffisamment dégagé pour la réalisation des démonstrations et exercices pratiques ; les équipements de protection individuelle réellement utilisés dans l'établissement, en nombre suffisant et dans des tailles adaptées aux participants ; les notices fabricants, fiches techniques, consignes d'utilisation et procédures internes relatives aux EPI concernés ; les éléments utiles à la contextualisation de la formation : situations de travail, risques identifiés, extraits du DUERP, règles de sécurité et consignes propres à l'établissement ; le cas échéant, des EPI réformés ou présentant des défauts, exclusivement destinés aux exercices de reconnaissance des anomalies, préalablement neutralisés et clairement identifiés comme impropres à l'utilisation ; les autorisations d'accès, équipements complémentaires et accompagnements nécessaires lorsque les exercices se déroulent dans une zone de travail de l'établissement. Le client s'assure que les équipements utilisés pour les exercices pratiques sont propres, disponibles, compatibles avec les activités étudiées et conformes aux prescriptions du fabricant. Les besoins précis sont définis avec EVINCEL avant la formation en fonction des risques et des catégories d'EPI concernées.

Modalités d'accessibilité handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité des adaptations nécessaires avec les objectifs pédagogiques et les exigences de sécurité liées aux exercices pratiques.

Afin d'organiser les aménagements appropriés, le participant ou le commanditaire est invité à signaler, dès l'inscription, toute situation nécessitant une adaptation. Après analyse des besoins avec le référent handicap d'EVINCEL, des solutions pourront être mises en place concernant notamment :

- l'accessibilité des locaux ;
- les horaires, le rythme et les temps de pause ;
- les supports pédagogiques et les modalités de communication ;
- l'accompagnement humain ou technique ;
- les modalités d'évaluation ;
- l'adaptation des exercices pratiques et des équipements utilisés.

Pour les mises en situation, la capacité du participant à manipuler, ajuster et porter les EPI concernés sera étudiée en amont. Les adaptations mises en œuvre ne pourront pas supprimer les compétences indispensables à une utilisation sécurisée des équipements.

Lorsque les conditions d'accessibilité ou de sécurité ne permettent pas de suivre tout ou partie de la formation, EVINCEL recherchera, avec le participant et le commanditaire, une solution adaptée ou une orientation vers un organisme partenaire.



Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour 4 à 10 participants

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : EquiProIndi-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : EquiProIndi-20260804



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427